

Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

États financiers intermédiaires (non audité)
30 juin 2026



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)			
Au	30 juin 2026	31 décembre 2025	
Actif			
Actif courant			
Placements	32 185 224 \$	29 869 357 \$	
Trésorerie	1 067 338	1 352 243	
Dividendes à recevoir	117 080	112 089	
Plus-value latente des contrats de change à terme (note 6)	101 359	507 333	
	33 471 001	31 841 022	
Passif			
Passif courant			
Montants à payer pour l'achat de titres	34 431	-	
Rachats à payer	299 418	-	
Distributions à payer (note 4)	298 483	299 074	
Montant à payer pour les options vendues	352 678	104 437	
Actions de catégorie J (note 4)	100	100	
Actions privilégiées (note 4)	13 050 380	13 169 380	
	14 035 490	13 572 991	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	19 435 511 \$	18 268 031 \$	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions, par action			
Actions de catégorie A	14,80 \$	14,01 \$	
Actions privilégiées	10,00	10,00	
Actions de catégorie J	1,00	1,00	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)			
Pour la période (note 1) close le 30 juin	2026		2025
Revenu			
Gain (perte) net sur les placements			
Dividendes	583 079	\$	512 280
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	1 196 949		850 561
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	2 283 996		(2 510 578)
Gain (perte) net sur les placements	4 064 024		(1 147 737)
Gain (perte) net sur les instruments dérivés			
Gain (perte) net réalisé sur les options	105 846		242 579
Gain (perte) de change net réalisé	(890 931)		53 144
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options	(267 372)		8 893
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change	(390 381)		1 023 196
Gain (perte) net sur les instruments dérivés	(1 442 838)		1 327 812
Revenu total (montant net)	2 621 186	\$	180 075
Charges (note 5)			
Frais de gestion	133 704	\$	108 622
Retenues d'impôts	73 708		68 000
Coûts de communication de l'information aux porteurs d'actions	54 222		33 726
Honoraires d'audit	41 112		40 554
Honoraires des agents des transferts	7 706		5 363
Droits de garde et frais bancaires	40 274		17 523
Frais du comité d'examen indépendant	141		191
Droits de dépôt	25 696		52 023
Frais juridiques	24 379		22 986
Coûts de transactions (note 10)	21 248		15 777
Total des charges	422 190	\$	364 765
Revenu (perte) net de placement, avant distributions, honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission des actions privilégiées	2 198 996	\$	(184 690)
Distributions sur les actions privilégiées	(327 747)		(302 633)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission des actions privilégiées	-		(4 514)
Prime (escompte) à l'émission d'actions privilégiées	-		4 514
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	1 871 249	\$	(487 323)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action – actions de catégorie A (note 4)	1,42	\$	(0,41)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (non audité)				
Pour la période (note 1) close le 30 juin	2026		2025	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période	18 268 031	\$	13 682 674	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	1 871 249	\$	(487 323)	\$
Opérations sur actions rachetables de catégorie A				
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A	293 091		695 319	
Rachats d'actions rachetables de catégorie A	(180 418)		-	
Frais d'émission	(2 269)		(14 236)	
Opérations nettes sur actions de catégorie A	110 404	\$	681 083	\$
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A				
Dividendes	(814 173)		(732 766)	
Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(814 173)	\$	(732 766)	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période	19 435 511	\$	13 143 668	\$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)			
Pour la période (note 1) close le 30 juin		2026	2025
Activités d'exploitation			
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	1 871 249	\$	(487 323) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie			
(Gain) perte de change sur la trésorerie	11 531		(17 402)
Distributions sur les actions privilégiées	327 747		302 633
(Prime) escompte à l'émission d'actions privilégiées	-		(4 514)
(Gain) perte net réalisé sur la vente de placements	(1 196 949)		(850 561)
(Gain) perte nette réalisée sur les options	(105 846)		(242 579)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(2 283 996)		2 510 578
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des options	267 372		(8 893)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les opérations de change	390 381		(1 023 196)
Produit de la vente de placements	4 973 530		3 791 357
Achats de placements	(3 687 306)		(3 071 079)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	10 602		(28 633)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	578 315	\$	870 388 \$
Activités de financement			
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A	293 091		687 634
Produit de l'émission d'actions privilégiées	-		683 514
Distributions versées sur les actions privilégiées	(329 235)		(294 147)
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(813 276)		(726 714)
Frais d'émission des actions de catégorie A	(2 269)		(14 236)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(851 689)	\$	336 051 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	(273 374)		1 206 439
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(11 531)		17 402
Trésorerie à l'ouverture de la période	1 352 243		1 030 641
Trésorerie à la clôture de la période	1 067 338	\$	2 254 482 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt *	504 380	\$	438 836 \$

* Inclus dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)		Au 30 juin 2026	
Nombre d'actions*	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS			
Soins de santé – 165,6 %			
19 100	Merck & Co., Inc.	2 175 975	3 480 882
9 710	AbbVie Inc.	2 228 588	3 465 387
9 570	Johnson & Johnson	2 009 196	3 447 046
2 000	Eli Lilly and Company	1 445 051	3 402 183
6 510	Amgen Inc.	2 133 260	3 343 384
40 000	Bristol-Myers Squibb Company	3 122 060	3 268 783
11 875	AstraZeneca PLC	1 770 547	3 193 527
41 500	GSK PLC, CAAE	2 500 443	3 085 304
84 300	Pfizer Inc.	3 681 399	2 878 968
43 300	Sanofi, CAAE	2 733 731	2 619 760
Total des actions – 165,6 %		23 800 250	32 185 224
OPTIONS VENDUES			
Soins de santé – (1,8 %)			
(16 800)	Pfizer Inc. – 17 juill. 2026 à 25,5 USD	(8 329)	(1 430)
(8 600)	Sanofi – 17 juill. 2026 à 42,5 USD	(8 525)	(12 807)
(8 300)	GSK PLC – 17 juill. 2026 à 52 USD	(10 571)	(17 069)
(2 300)	AstraZeneca PLC – 17 juill. 2026 à 180 USD	(10 738)	(34 577)
(1 300)	Amgen Inc. – 17 juill. 2026 à 345 USD	(16 238)	(35 897)
(400)	Eli Lilly and Company – 17 juill. 2026 à 1115 USD	(19 228)	(55 368)
(2 100)	AbbVie Inc. – 17 juill. 2026 à 232,5 USD	(13 547)	(58 747)
(1 900)	Johnson & Johnson – 17 juill. 2026 à 232,5 USD	(14 556)	(63 460)
(4 000)	Merck & Co., Inc. – 17 juill. 2026 à 116 USD	(15 973)	(73 323)
Total des options vendues – (1,8 %)		(117 705)	(352 678)
Total des placements – 163,8 %		23 682 545	31 832 546
Contrats de change à terme (note 6) – 0,5 %			101 359
Actions privilégiées – (67,1 %)			(13 050 380)
Autres actifs, moins les passifs – 2,8 %			551 986
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A – 100,0 %			19 435 511

* Pour les options, ce chiffre représente le nombre total d'actions de la position pouvant être visées par une assignation de levée en vertu du contrat d'options.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

NOTES ANNEXES (non audité)

30 juin 2026

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques (la « société » ou le « Fonds ») est une société de fonds commun de placement à capital fixe constituée selon les lois de la province d'Ontario aux termes de statuts constitutifs datés du 15 septembre 2017 (date de création). Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (« Harvest » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds.

Le siège social du Fonds est situé au 610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

Le Fonds investit de manière équilibrée, en pourcentage de la valeur liquidative, dans des actions de dix émetteurs œuvrant principalement dans le secteur des produits pharmaceutiques et dont la capitalisation boursière est la plus élevée afin de :

i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action privilégiée (soit 0,50 \$ par année ou 5,0 % par année sur le prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée) jusqu'au 31 déc. 2027 (la « date d'échéance ») et rembourser le prix d'émission initial de 10,00 \$ aux porteurs à la date d'échéance;

ii) verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en trésorerie régulières non cumulatives ciblées à 0,1031 \$ par action de catégorie A (soit un rendement de 8,25 % par année sur le prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A) et offrir aux porteurs un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A.

Le Fonds est reconstitué et rééquilibré chaque semestre afin que son portefeuille soit constitué de sociétés qui i) sont inscrites à la cote d'une bourse nord-américaine, ii) versent un dividende et iii) ont un marché d'options qui, de l'avis du gestionnaire, est suffisamment liquide pour lui permettre de vendre des options sur ces titres.

Période de présentation

L'état de la situation financière est arrêté au 30 juin 2026, et les données comparatives sont tirées de la période close le 31 décembre 2025. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A et le tableau des flux de trésorerie sont tirés de la période allant du 1^{er} janv. 2026 au 30 juin 2026. Les données comparatives sont tirées de la période allant du 1^{er} janv. 2025 au 30 juin 2025. Pour les exercices 2026 et 2025, la période représente un semestre.

2. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*. La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 18 août 2026.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers (à l'exception des actions privilégiées) évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes liés à l'émission des actions privilégiées est inclus au poste « Prime (escompte) à l'émission d'actions privilégiées » de l'état du résultat global. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de titres. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon les normes IFRS de comptabilité.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Classement des actions rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers* : Présentation des normes IFRS de comptabilité, les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les actions de catégorie A présentent plusieurs caractéristiques de rachat et les actions privilégiées ne sont pas les catégories d'actions les plus subordonnées. Les actions privilégiées occupent un rang plus élevé que les actions de catégories A et J; elles ne sont donc pas subordonnées aux autres catégories. En conséquence, toutes les catégories d'actions sont présentées dans les passifs financiers puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer comprennent les intérêts sur les soldes de trésorerie, et les paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Contrats de change à terme

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du change. Leur juste valeur est fondée sur la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur de la monnaie sous-jacente à la date d'évaluation, appliquée au notional du contrat et ajustée pour tenir compte du risque de contrepartie. Au dénouement du contrat, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gain (perte) de change net réalisé » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) latents sur les contrats à terme sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change » de l'état du résultat global.

Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des actions rachetables de catégorie A

La valeur liquidative à une date donnée correspond à la valeur totale de l'actif du Fonds, déduction faite de la valeur totale du passif (y compris les actions privilégiées), exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par action sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Options

Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est maintenue, le passif au titre des options vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires.

- b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon les normes IFRS de comptabilité

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application des normes IFRS de comptabilité, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Normes comptables publiées mais non entrées en vigueur

Le 9 avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence de l'état financier en introduisant un état du résultat global plus structuré. Les principaux changements comprennent de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement), des sous-totaux définis tels que le résultat d'exploitation ainsi que des directives sur les mesures de rendement définies par la direction. Le classement des produits et des charges du Fonds devrait en subir une incidence, particulièrement dans la catégorie exploitation. Le gestionnaire évalue activement les répercussions d'IFRS 18 et son incidence sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.

Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers*, qui modifie IFRS 9 et IFRS 7. Ces modifications ont mis à jour les exigences de classement et d'évaluation d'IFRS 9 *Instruments financiers* et les obligations d'information connexes d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. L'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et a modifié les exigences relatives au règlement des passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026 et leur adoption n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds. Nous ne nous sommes pas prévalus du choix permettant de considérer les passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique admissible comme étant acquittés avant la date de règlement.

4. ACTIONS RACHETABLES

Renseignements sur le placement

Le 24 nov. 2017, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne sur 1 360 000 actions privilégiées à un prix de 10,00 \$ par action, pour un produit brut de 13 600 000 \$, et sur 1 360 000 actions de catégorie A à 15,00 \$ par action, pour un produit brut de 20 400 000 \$ (le « placement »). Le Fonds a déboursé 1 428 000 \$ au titre de la rémunération des placeurs pour compte et 408 000 \$ en frais d'émission dans le cadre du placement. Il comportait également l'émission de 100 actions de catégorie J à un prix de 1 \$ par action.

Le 4 mars 2021, le Fonds a effectué un placement secondaire de 385 200 actions de catégorie A, à un prix de 13,75 \$ par action, et de 385 200 actions privilégiées, à un prix de 10,50 \$ par action, ce qui lui a permis de lever 9 341 100 \$ (avant les frais d'émission et autres frais). Dans le cadre du placement secondaire, le Fonds a déboursé 359 681 \$ au titre de la rémunération des placeurs pour compte et 73 862 \$ en frais d'émission.

Le 7 juin 2021, le Fonds a annoncé le lancement d'un programme d'émission d'actions au prix du marché, qui lui permettra d'émettre des actions de temps à autre à son gré. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées vendues dans le cadre de ce programme seront échangées à la TSX, ou à toute autre bourse canadienne à laquelle ces actions sont cotées, inscrites ou négociées, au cours du marché au moment de la vente. Le programme d'émission d'actions au prix du marché initial a pris fin le 4 décembre 2022. Il a par la suite été renouvelé le 7 décembre 2022 et est arrivé à échéance le 7 janvier 2025. Après la fin du second programme d'émission d'actions au prix du marché en 2025, celui-ci a été de nouveau renouvelé.

Le 24 octobre 2022, le conseil d'administration de la Société a décidé de prolonger de cinq ans la durée des actions de catégorie A et des actions privilégiées, jusqu'à la date d'échéance. Par conséquent, un rachat non récurrent de 233 133 actions de catégorie A et de 548 527 actions privilégiées a été effectué pour un montant total respectif de 3 591 344 \$ et de 5 485 270 \$ le 30 décembre 2022.

Actions de catégorie A

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A. Le Fonds entend verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions non cumulatives mensuelles. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) s'il existe un arriéré sur les distributions à verser sur les actions privilégiées ou ii) si, après le versement des distributions par le Fonds, la valeur liquidative par action (une action théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A) est inférieure à 15,00 \$. Par ailleurs, tant que les actions privilégiées seront notées par DBRS Limited, le Fonds ne versera aucune distribution exceptionnelle sur les actions de catégorie A, c'est-à-dire supérieure au montant mensuel cible de 0,1031 \$, si après ce versement la valeur liquidative par action est inférieure à 23,50 \$, sauf si une telle distribution est nécessaire afin de recevoir la totalité de l'impôt remboursable. Les actions de catégorie A ont un rang inférieur aux actions privilégiées et aux actions de catégorie J en ce qui concerne les distributions et le remboursement du capital au moment de la dissolution, de la liquidation ou de la cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole PRM. Le cours de clôture par action s'établissait comme suit :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actions de catégorie A	14,10 \$	13,91 \$

Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A en circulation à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration de la Société pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A à cette date correspondra au plus élevé des montants suivants : i) la valeur liquidative par action, moins 10,00 \$ ou ii) zéro.

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du porteur et doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard le 10^e jour ouvrable précédant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois donné (la « date de rachat »). Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions sont présentées aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix de rachat par action de catégorie A correspondant à 96 % de la différence entre : i) la valeur liquidative par action calculée à la date de rachat et ii) le coût que le Fonds engagerait pour racheter une action privilégiée aux fins d'annulation. Si la valeur liquidative par action est inférieure à 10,00 \$, majorée des distributions cumulées et non versées sur une action privilégiée, le prix de rachat d'une action de catégorie A s'établira à zéro. Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à compter de 2019, sauf pendant l'année où les actions viennent à échéance, où elles peuvent être rachetées simultanément le dernier jour ouvrable de décembre (la « date de rachat annuel »). Le rachat sera effectué au prix de rachat par action, qui correspond à la valeur liquidative par action à cette date, moins les frais liés au rachat, y compris les commissions et les autres frais. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat.

Le 30 juin 2026, 11 900 actions de catégorie A ont été rachetées dans le cadre du rachat annuel pour une contrepartie de 180 418 \$ (aucune au 31 décembre 2025). Aucun rachat mensuel d'actions de catégorie A n'a fait l'objet d'une renonciation au cours des périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Le nombre d'actions de catégorie A émises, le prix moyen par action de catégorie A, le produit brut, le produit net et les commissions versées dans le cadre du programme sont présentés ci-dessous.

Pour la période close le 30 juin 2026				
Nombre d'actions de catégorie A émises	Prix moyen par action de catégorie A	Produit brut	Produit net	Commissions
20 600	14,23 \$	293 091 \$	290 822 \$	2 269 \$

Pour la période close le 30 juin 2025				
Nombre d'actions de catégorie A émises	Prix moyen par action de catégorie A	Produit brut	Produit net	Commissions
58 700	11,85 \$	695 319 \$	681 083 \$	14 236 \$

Le 15 février 2023, le Fonds a conclu une entente avec un placeur pour compte visant l'achat de ses actions de catégorie A négociées à la TSX aux fins de leur annulation. Le Fonds peut acheter aux fins d'annulation un maximum de 293 494 actions de catégorie A au cours du marché en vigueur, s'il est inférieur à la plus récente valeur liquidative par action calculée avant le rachat.

Au cours de la période close le 30 juin 2026, aucune action de catégorie A n'a été annulée en vertu de l'entente (aucune au 31 décembre 2025).

Actions privilégiées

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées. Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action. Les actions privilégiées ont un rang supérieur aux actions de catégorie A en ce qui concerne les distributions et le remboursement du capital au moment de la dissolution, de la liquidation ou de la cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions privilégiées se négocient à la TSX sous le symbole PRM.PR.A. Le cours de clôture par action s'établissait comme suit :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actions privilégiées	10,20 \$	10,24 \$

Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions privilégiées en circulation à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration de la Société pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée correspondra au moins élevé des montants suivants : i) 10,00 \$ plus les distributions cumulées et non versées sur l'action privilégiée ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date divisée par le nombre total d'actions privilégiées en circulation.

Les actions privilégiées du Fonds sont rachetables au gré du porteur et doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard à la date de rachat. Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions sont présentées aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix de rachat par action correspondant à 96 % du montant le moins élevé entre : i) la valeur liquidative par action calculée à la date de rachat moins le coût que le Fonds engagerait pour racheter une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprendra le prix d'achat de l'action de catégorie A ainsi que les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation d'une partie du portefeuille aux fins de financement dudit achat. Un porteur d'actions privilégiées peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à compter de 2019, sauf pendant l'année où les actions viennent à échéance, où elles peuvent être rachetées simultanément à la date de rachat annuel. Le rachat sera effectué au prix de rachat par action, qui correspond à la valeur liquidative par action à cette date, moins les frais liés au rachat, y compris les commissions et les autres frais liés à la liquidation d'une partie du portefeuille aux fins de financement dudit rachat.

Le 30 juin 2026, 11 900 actions privilégiées ont été rachetées dans le cadre du rachat annuel pour une contrepartie de 119 000 \$ (aucune au 31 décembre 2025). Aucun rachat mensuel d'actions privilégiées n'a fait l'objet d'une renonciation au cours des périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.

Le nombre d'actions privilégiées émises, le prix moyen par action privilégiée, le produit brut, le produit net et les commissions versées dans le cadre du programme sont présentés ci-dessous.

Pour la période close le 30 juin 2026				
Nombre d'actions privilégiées émises	Prix moyen par action privilégiée	Produit brut	Produit net	Commissions
-	-	-	-	-

Pour la période close le 30 juin 2025				
Nombre d'actions privilégiées émises	Prix moyen par action privilégiée	Produit brut	Produit net	Commissions
67 900	10,07 \$	683 514 \$	679 000 \$	4 514 \$

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J. Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont le droit à aucune distribution, mais chaque action détenue leur confère un droit de vote. Toutes les actions de catégorie J émises et en circulation de la Société appartiennent à Harvest Big Pharma Split Trust, fiducie dont les bénéficiaires comprennent des membres du personnel de direction clé, qui peuvent parfois être des porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Aucune autre action de catégorie J ne sera émise avant le rachat au gré du porteur ou de la Société ou l'achat aux fins d'annulation de l'ensemble des actions de catégorie A et des actions privilégiées.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Actions émises et rachetées

Les actions suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Actions de catégorie A	Actions privilégiées	Actions de catégorie J
Total en circulation au 1^{er} janvier 2026	1 304 138	1 316 938	100
Unités rachetables émises	20 600	-	-
Unités rachetables rachetées	(11 900)	(11 900)	-
Total en circulation au 30 juin 2026	1 312 838	1 305 038	100
Nombre moyen pondéré d'unités en circulation au 30 juin 2026	1 316 576	1 316 872	100

	Actions de catégorie A	Actions privilégiées	Actions de catégorie J
Total en circulation au 1^{er} janvier 2025	1 157 338	1 157 338	100
Unités rachetables émises	58 700	67 900	-
Total en circulation au 30 juin 2025	1 216 038	1 225 238	100
Nombre moyen pondéré d'unités en circulation au 30 juin 2025	1 178 935	1 198 078	100

Distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles en trésorerie aux porteurs d'actions de catégorie A inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois. Ces distributions seront versées au plus tard le 6^e jour ouvrable du mois suivant. Le Fonds prévoit verser des distributions trimestrielles en trésorerie aux porteurs d'actions privilégiées inscrits le dernier jour ouvrable de chaque trimestre. Ces distributions seront versées au plus tard le 6^e jour ouvrable du mois suivant.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le Fonds verse à son gestionnaire, Harvest, des frais de gestion annuels de 0,75 % (taxes en sus), calculés sur la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds. Ces frais de gestion sont payés chaque mois, à terme échu. À cette fin, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les absorber.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat d'actions, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

Autres charges

Le Fonds rembourse au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs d'actions ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre des activités du Fonds. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds gérés par Harvest et/ou les catégories ou séries de chaque fonds concerné.

Les charges suivantes sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs d'actions dans l'état du résultat global :

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2026	1 178
30 juin 2025	2 212

Renonciations et absorptions

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les absorber. Aucuns frais de gestion n'ont été absorbés ou n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours de la période.

Autres opérations

Les dirigeants, les administrateurs et les parties liées du gestionnaire acquièrent des actions du Fonds, à l'occasion, dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales. Au 30 juin 2026, les dirigeants et les administrateurs ne détenaient aucune action du Fonds (aucune au 31 décembre 2025).

Frais d'émission

Certaines charges liées à l'émission, comme les frais d'établissement du Fonds, les frais d'impression et de préparation du prospectus, les honoraires juridiques, les frais engagés par les placeurs pour compte ainsi que leur rémunération et les commissions de courtage sur les opérations dans le cadre du programme d'émission d'actions au prix du marché, ont été enregistrées à la valeur comptable dans l'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A. Étant donné le rang prioritaire des actions privilégiées, les charges liées au placement seront en réalité assumées par les porteurs d'actions de catégorie A (tant que la valeur liquidative par action excède le prix offert par action privilégiée majoré des distributions cumulées et non versées sur celles-ci) et la valeur liquidative par action de catégorie A tiendra compte des frais de placement des actions privilégiées et des actions de catégorie A.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou contractuelle d'une devise, à un cours et à un moment déterminé. Leur valeur correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notional ajusté du risque de contrepartie.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le Fonds avait conclu les contrats de change à terme suivants :

30 juin 2026					
Contrepartie/notation	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent (\$)	Prix du contrat
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	31 juillet 2026	31 667 542 CAD	22 285 000 USD	101 359	0,7037
Total				101 359	

31 décembre 2025					
Contrepartie/notation	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent (\$)	Prix du contrat
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	8 janvier 2026	28 341 135 CAD	20 300 000 USD	486 217	0,7163
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	8 janvier 2026	1 395 543 CAD	1 000 000 USD	23 380	0,7166
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	8 janvier 2026	1 616 889 CAD	1 180 000 USD	(2 264)	0,7298
Total				507 333	

Compensation des contrats de change à terme

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, les modes de règlement de certains contrats de change à terme conclus par le Fonds répondaient aux critères de compensation dans l'état de la situation financière. Les instruments financiers comptabilisés qui n'ont pas été compensés au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 sont présentés ci-dessous. La compensation n'est plus possible advenant la faillite de la contrepartie.

30 juin 2026			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts (\$)	Montant admissible à la compensation (\$)	Montants compensés nets (\$)
Actifs dérivés	101 359	-	101 359

31 décembre 2025			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts (\$)	Montant admissible à la compensation (\$)	Montants compensés nets (\$)
Actifs dérivés	509 597	(2 264)	507 333
Passifs dérivés	(2 264)	2 264	-

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Le pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A du Fonds qui se négociait sur des marchés boursiers s'établissait comme suit :

	% de l'actif net
30 juin 2026	163,8
31 décembre 2025	162,9



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	Montant (\$)
30 juin 2026	1 591 627
31 décembre 2025	1 488 246

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer, et l'écart peut être important.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

L'exposition nette du Fonds au risque de change est présentée ci-dessous. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs nets monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 30 juin 2026				
Monnaie	Exposition (CAD)	Contrats à terme (CAD)	Exposition nette (CAD)	% de l'actif net
Dollar américain	32 845 595	31 566 183	1 279 412	3,9

Au 31 décembre 2025				
Monnaie	Exposition (CAD)	Contrats à terme (CAD)	Exposition nette (CAD)	% de l'actif net
Dollar américain	30 972 720	30 846 234	126 486	0,7

Les expositions monétaire et non monétaire au risque de change sont les suivantes :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Exposition monétaire (\$)	1 013 050	1 207 800
Exposition non monétaire (\$)	31 832 545	29 764 920

Si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A du Fonds aurait respectivement diminué ou augmenté des montants approximatifs suivants :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Augmentation (diminution) (\$)	63 971	6 324
Augmentation (diminution) (%)	0,2	0,0

Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Puisque tous les titres du portefeuille sont libellés en dollars américains et que les dividendes et les primes des options d'achat reçus (le cas échéant) le sont également, le Fonds va conclure des contrats de change à terme couvrant la quasi-totalité de la valeur du portefeuille en dollars canadiens en tout temps.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'était pas importante.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats d'actions, tel qu'il est décrit à la note 4. Pour les actions de catégorie A et les actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis 10 jours ouvrables avant la date de rachat, ce qui donne un délai suffisant au gestionnaire pour vendre des titres. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration de la Société pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, tous les passifs financiers du Fonds (à l'exception des actions privilégiées) avaient une échéance inférieure à trois mois.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Le Fonds conclut des contrats de change à terme, lesquels sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain latent sur les contrats à terme.

Aux 30 juin 2026 et 2025, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

La juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs est présentée ci-dessous.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 30 juin 2026				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	26 480 160	-	-	26 480 160
CAAE	5 705 064	-	-	5 705 064
Contrats de change à terme	-	101 359	-	101 359
Total des actifs financiers	32 185 224	101 359	-	32 286 583
Passifs financiers				
Dérivés				
Options vendues	(352 678)	-	-	(352 678)
Total des passifs financiers	(352 678)	-	-	(352 678)

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2025				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	20 930 384	-	-	20 930 384
CAAE	8 938 973	-	-	8 938 973
Contrats de change à terme	-	507 333	-	507 333
Total des actifs financiers	29 869 357	507 333	-	30 376 690
Passifs financiers				
Dérivés				
Options vendues	(104 437)	-	-	(104 437)
Total des passifs financiers	(104 437)	-	-	(104 437)

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.

La valeur des actions et des options est basée sur les cours. La valeur d'un contrat de change à terme correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel et corrigé du risque de contrepartie.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie. Le risque de concentration du Fonds par pays et par secteur d'activité est présenté ci-dessous.



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Régions :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	% de l'actif net	% de l'actif net
États-Unis	135,7	132,0
Royaume-Uni	16,4	17,9
France	13,5	13,6
Trésorerie et autres actifs et passifs	2,8	6,4
Contrats de change à terme	0,5	2,8
Options vendues	(1,8)	(0,6)
Actions privilégiées	(67,1)	(72,1)
Total	100,0	100,0

Segments de marché :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	% de l'actif net	% de l'actif net
Soins de santé	165,6	163,5
Trésorerie et autres actifs et passifs	2,8	6,4
Contrats de change à terme	0,5	2,8
Options vendues	(1,8)	(0,6)
Actions privilégiées	(67,1)	(72,1)
Total	100,0	100,0

8. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie J et d'actions privilégiées. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital consistent :

- à verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action et à rembourser le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance, à moins que la durée des actions ne soit prolongée par le conseil d'administration de la Société pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans;
- à verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en trésorerie régulières ciblées à 0,1031 \$ par action et à offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Le Fonds gère son capital en tenant compte des risques liés à ses placements. Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, le Fonds peut modifier le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

9. IMPÔTS

Le Fonds est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), assujettie à l'impôt sur son revenu net pour l'année d'imposition, y compris ses gains en capital nets réalisés imposables (le cas échéant) au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux porteurs d'actions à partir du compte de dividendes de gains en capital. Son année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux d'imposition normaux applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions fiscales permises. Toutes les charges de la Société, y compris les frais de gestion, les frais d'administration et les charges d'exploitation, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

Pour les sociétés de placement à capital variable, les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux porteurs d'actions, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3,00 \$ de dividendes versés. Cet impôt payé est présenté à titre de montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré au moyen du versement de dividendes admissibles aux porteurs d'actions.

Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets réalisés imposables sera remboursable au moment de la distribution des gains aux porteurs d'actions sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des porteurs.

En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu payé sur les gains en capital et les dividendes provenant des sociétés canadiennes imposables. Le Fonds n'a reçu aucun dividende de sociétés canadiennes imposables au cours des périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.

Le Fonds n'a comptabilisé aucun montant à titre d'impôt à payer pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes en capital suivantes pouvant être reportées en avant indéfiniment et portées en diminution de gains en capital futurs.

	Montant (\$)
Pertes en capital	-



Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

À la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes autres qu'en capital suivantes pouvant être déduites des revenus des années ultérieures.

	Montant (\$)	Année d'échéance
Pertes autres qu'en capital	-	-

Le Fonds pourrait être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs d'actions à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

10. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.





Siège social

610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5

Numéro de téléphone : 416.649.4541

Numéro sans frais : 866.998.8298

Numéro de télécopie : 416.649.4542

Courriel : info@harvestetfs.com

fr.harvestetfs.com